REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 11 décembre 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers présents : 28

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandrine VILLEMIN, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.

Absents excusés :

M. BRAYARD Thierry.

Absents :

Mme MARCOCCIA-WARIN Laure, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2020DELIB0172 - APPROBATION DES MODIFICATIONS DE CONTRAT EN COURS D'EXÉCUTION RELATIVES AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DAGUERRE POUR LES LOTS N° 2, 5 ET 6 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-21,
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, L 2194-1, R 2194-8, R 2194-9
Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
Vu la délibération n° 2019/D47 du 6 mai 2019 relative à la passation du marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la Salle Daguerre,
Vu le marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la Salle Daguerre passé selon une procédure adaptée eu égard à son montant,
Vu l'exposé ci-dessus,
Vu les projets de modifications aux contrats en cours d'exécution,
Vu l'avis de la Commission n°9 « Transition Ecologique, Environnement et Bâtiments Communaux » du 8 décembre 2020,

Considérant que, par délibération du 6 mai 2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire a signé le marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la Salle Daguerre décomposé en 9 lots,
Considérant la nécessité d'introduire les modifications techniques susmentionnées :

- pour le lot 2 : adaptation technique de la prestation marché sur l'escalier,
- pour le lot 5 : non-exécution de la peinture intumescente du marché couvert
- pour le lot 6 divers compléments de peinture.

Considérant que ces modifications au contrat ne bouleversent pas l'économie générale du marché, ni n'en changent l'objet et que les conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause,
Considérant que ces ajustements techniques en plus et moins-values étaient nécessaires,
Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique, un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, notamment, lorsque :

- Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux,
- Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires,
- Les modifications ne sont pas substantielles,
- Les modifications sont de faible montant.

Considérant par ailleurs que, conformément aux dispositions de l'article R. 2194-5 un marché peut également être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir et que dans ce cas, les dispositions des articles R. 2194-3 et R. 2194-4 sont applicables.

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

ARTICLE 1ER : APPROUVE les avenants tels que joints en annexe au marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension de la salle Daguerre :

- Avenant n°2 pour le lot n°2 CHARPENTE conclu avec l'entreprise ATELIERS BOIS pour un montant de 107 622 € HT dont le siège est situé au Route de Brotte – 52 000 CHAUMONT, portant ainsi le montant du marché à 116 078 € HT soit une augmentation de 7,85 %.

- Avenant n°2 pour le lot n° 5 CLOISONS – MENUISERIES INTERIEURES conclu avec l'entreprise L-BOUGET pour un montant de 281 343,65 € HT dont son siège est situé au 33 avenue de la Commune de Paris - 91220 BRETIGNY SUR ORGE, portant ainsi le montant du marché à 319 694,82 € HT soit une augmentation de 13,63 %.

- Avenant n°3 pour le lot n° 6 SOLS SOUPLES – PEINTURE conclu avec l'entreprise L-BOUGET pour un montant de 83 288,62 € HT dont son siège est situé au 33 avenue de la Commune de Paris - 91220 BRETIGNY SUR ORGE, portant ainsi le montant du marché à 99 131,96 € HT soit une augmentation de 19,02 %

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants avec les sociétés ATELIERS BOIS et L-BOUGET dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 aux chapitre et article correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 21 décembre 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE
Direction des services Techniques
1 Grande rue Charles de Gaulle
94360 BRY-SUR-MARNE
01.45.16.68.00
mairie@bry94.fr

B - Identification du titulaire du marché public

ATELIER BOIS
route de Brottes
52000 CHAUMONT

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle Daguerre

Lot n°2 : **Charpente**

- Date de la notification du marché public : 27 mai 2019
- Durée d'exécution du marché public :
- Montant initial du marché public :

  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 107 622 € HT
  - Montant TTC : 129 146,40 € TTC

■ Récapitulatif des avenants précédents :

Avenant	Objet	Incidences financières	Montant	%
1	Modifications marches et contremarches	oui	3 456, 00 € HT soit 4 147,20 € TTC	+ 3, 21 %
Montant total après avenants			**3 456, 00 € HT**	**Augmentation totale** **+ 3, 21%**

- Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Adaptation technique de la prestation marché sur l'escalier pour une plus-value globale de :

- **5 000, 00 € HT** soit 6 000, 00 € TTC

Total montant du marché **116 078, 00 € HT** (139 293, 60 € TTC) soit une augmentation du marché de **4, 64 %** après l'avenant 1.
Soit une augmentation totale de 7, 85 % sur le montant initial du marché.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A ……, le ……..

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l’avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d’envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l’accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l’heure d’accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l’accord-cadre.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE
Direction des services Techniques
1 Grande rue Charles de Gaulle
94360 BRY-SUR-MARNE
01.45.16.68.00
mairie@bry94.fr

B - Identification du titulaire du marché public

BOUGET
33 avenue de la Commune de Paris
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle Daguerre

Lot n°5 : **Cloisons – Menuiseries intérieures – Faux Plafonds**

- Date de la notification du marché public : 27 mai 2019
- Durée d'exécution du marché public : 7 mois (dont 1 mois de préparation)
- Montant initial du marché public :

  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 281 343,65 € HT
  - Montant TTC : 337 612,38 € TTC

■ Récapitulatif des avenants précédents :

Avenant	Objet	Incidences financières	Montant	%
1	Modification de platerie suite à des aléas de chantier	oui	5 533, 60 € HT	
1	Découpe Laudescher suite à une défaillance de l'entreprise de chauffage	oui	7 870, 00 € HT	
1	Prestations pour mise en conformité incendie du projet (PCM 2)	oui	30 490,00 € HT	
1	Reprise du parquet suite à des dégâts des eaux	oui	13 123, 95 € HT	
1	Diverses prestations non réalisées	oui	- 4 616, 38 € HT	
Montant total après avenant			**52 401, 17 € HT**	**Augmentation totale + 18, 62 %**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Non-exécution de la peinture intumescente du marché couvert

Soit une moins-value globale de :

- **14 050 € HT** soit 16 860 € TTC

Total montant du marché 319 694, 82 **€ HT** (383 633, 78 € TTC) soit une diminution du marché de **4,99 %** après avenant 1.
Soit une augmentation totale de 13, 63 % sur le montant initial du marché.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A ……, le ……..

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE
Direction des services Techniques
1 Grande rue Charles de Gaulle
94360 BRY-SUR-MARNE
01.45.16.68.00
mairie@bry94.fr

B - Identification du titulaire du marché public

BOUGET
33 avenue de la Commune de Paris
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :

Marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle Daguerre

Lot n°6 : **Sols souples - Peinture**

- Date de la notification du marché public : 27 mai 2019
- Durée d'exécution du marché public : 7 semaines
- Montant initial du marché public :

  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 83 288, 62 € HT

- Montant TTC : 99 946, 35 € TTC

■ Récapitulatif des avenants précédents :

Avenant	Objet	Incidences financières	Montant	%
1	Peinture noire charpente et rampants.	oui	5 572 € HT soit 6686,40 € TTC	
2	Habillage ferme de la charpente en limite de scène	oui	5 748 € HT Soit 6 897, 60 € TTC	
Montant total après avenant			**11 320, 00 € HT**	**Augmentation totale** **+ 13, 59 %**

- Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Divers compléments de peinture pour une plus-value globale de :

- **4 523, 34 € HT** soit 5 428 € TTC

Total montant du marché : **99 131, 96 € HT** (118 958, 35 € TTC) soit une augmentation du marché de **5, 43 %** après l'avenant 2.
Soit une augmentation totale de 19, 02 % sur le montant initial du marché.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : …… , le ……

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l’avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……..…, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d’envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l’accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l’heure d’accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l’accord-cadre.)